Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **74 (1938)**

Heft 36

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXXIVe ANNÉE — N° 36 15 OCTOBRE 1938

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Cours de musique de la S. P. R.* — *Ecole populaire à l'Exposition de Zurich.* — VAUD : *Candidature au C. C.* — *Correspondance au* Bulletin. — *Admissions à la S. P. V.* — *Assurance responsabilité civile.* — *Ceux qui quittent.* — *Maîtresses ménagères.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Convocation.* — NEUCHATEL : *Assemblée générale.* — — *Jubilé.* — DIVERS : *Remarque grammaticale.* — *Glanure.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. STEINER (d'après), trad. R. J. et E. D. : *Géologie du Jura, Cluse de Moutier.* — C. DUCHEMIN et AD. LAGIER : *Une enquête sur la jeunesse suisse.* — L. DES ALOUX : *La vision dans la lecture.* — VIO MARTIN : *La grand'route, récitation.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

COURS DE MUSIQUE DE LA S.P.R.

L'ÉDUCATION MUSICALE DE L'ENFANT A L'ÉCOLE POPULAIRE

Collègues romands

venez nombreux à Morges

les 26 et 27 octobre prochains

La coquette cité du Léman vous attend
et vous réserve le meilleur accueil.

Le corps enseignant morgien s'est constitué en Comité d'organisation et avec l'appui effectif des autorités scolaires et communales, avec la sympathie aussi de toute la population, il met tout en œuvre pour que ces journées, placées sous le signe de la musique et de la joie, obtiennent plein succès et comptent dans les annales de la Romande.

Un congé officiel, sans réserve, est accordé, par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Genève et de Vaud, aux participants de ce cours de musique organisé dans « l'intérêt professionnel du personnel enseignant ». *Les Vaudois devront s'entendre au préalable avec les Commissions scolaires.* Nous attendons les réponses des Départements neuchâtelois et bernois. Elles ne sauraient tarder.

Le programme définitif et détaillé, avec l'horaire journalier, paraîtront dans le prochain *Bulletin*. Sitôt établis, ils seront à la disposition des collègues auprès de M. Beausire, instituteur, Morges.

Le délai d'inscription est prolongé au 20 octobre.

L'ÉCOLE POPULAIRE A L'EXPOSITION DE ZURICH 1939

Après la séance du comité d'organisation du 6 juillet à Zurich, et celle de Lausanne du 30 septembre, dont notre dernier *Bulletin* a parlé, nous pouvons nous faire une idée suffisamment précise de ce que sera le pavillon de l'Exposition consacré à l'Ecole populaire.

Tout d'abord, il faut rendre hommage à l'esprit d'initiative de nos Confédérés zurichois : sans bruit, ils ont déjà accompli un travail considérable et ils l'ont conduit avec une méthode et un talent qui forcent l'admiration ; Zurich tient à étonner ses visiteurs en leur présentant, le jour même de l'inauguration, tous les pavillons entièrement prêts, — fait unique dans l'histoire des expositions.

Pour le pavillon qui nous intéresse plus particulièrement, celui de l'Ecole populaire, quels sont les principes dont se sont inspirés ses créateurs ?

Le but premier, c'est de montrer au grand public qui se rendra à Zurich, pour contempler le déploiement de nos richesses nationales, l'importance et le rôle de notre école dans la préparation de l'enfant à la vie ; c'est dire que ce pavillon ne s'adressera pas avant tout au spécialiste de la pédagogie et de l'enseignement ; celui qu'il faut intéresser, à qui il faut laisser une impression durable, c'est le profane, c'est le « citoyen moyen » ; il faut le convaincre que tous les efforts faits en faveur de l'école par le pays tout entier sont efficaces et que notre école suisse répond bien à sa tâche.

De ce principe découle tout naturellement une première conséquence : dans une exposition nationale, le visiteur se trouve devant une telle abondance de renseignements, de démonstrations, de sollicitations qu'il est vain de penser l'intéresser par une masse imposante de matériel, de diagrammes, de graphiques ou de photographies. Il faut présenter au visiteur, dont la capacité d'absorption et d'assimilation est forcément limitée, une image de l'école suisse qui s'impose à lui, et qui, dans un minimum de temps, lui donnera une idée complète de nos méthodes modernes de travail et des résultats obtenus. Il ne saurait donc être question d'exposer les programmes et les réalisations de nos 25 écoles cantonales ; quel que soit l'intérêt que peut présenter pour des spécialistes une étude comparative de nos systèmes scolaires, de leurs avantages, de leurs inconvénients, il faut, si l'on veut obtenir une impression harmonieuse, unique, se résoudre à considérer non plus les écoles, mais *l'école suisse*.

Pour nous, Romands, c'est peut-être ce que nous avons le plus de peine à admettre ; notre particularisme se refuse généralement à sacrifier les différences... ou les nuances qui nous séparent, et il nous faut un effort pour concevoir une école suisse, unique, synthétique. On pourrait évidemment ici élever des objections pertinentes contre la conception zurichoise, estimer qu'il est délicat de représenter comme une image de la réalité une école qui, véritablement, n'existe pas. Mais nos amis zurichois ont repoussé ces objections : dans les temps que nous vivons, pensent-ils, il est préférable de prendre conscience de ce qui nous unit plutôt que de ce qui nous divise, et surtout ce n'est pas offenser la vérité que de chercher, sous les apparences multiples, l'essence même de nos enseignements, ce qui constitue la raison d'être unique de toutes nos organisations scolaires. Chercher le *noumène* sous les *phénomènes* est une œuvre bien kantienne pour nos cerveaux latins...

Quoi qu'il en soit, une fois le principe admis, il ne reste... que l'application. En dehors des questions de technique, auxquelles des solutions ingénieuses ont été trouvées, un écueil a surgi que les organisateurs ont su éviter avec beaucoup de décision : puisque nous voulons attirer et retenir l'attention du visiteur, disaient d'aucuns, il convient de montrer pour lui quelque déférence, en ne lui présentant que ce qui lui plaît ou le flatte ; certaines branches d'enseignement, par exemple, apparaissent au profane comme bien arides, tandis que d'autres sont pour lui pleines d'attrait ; ne conviendrait-il pas de laisser celles-là dans l'ombre pour pouvoir étaler celles-ci avec plus de complaisance. Mais la voix de ces sirènes est restée sans écho... L'idée que l'on doit remporter d'une visite au pavillon de l'école doit être exacte ; le travail qui se fait dans nos classes est du travail sérieux, solide, qui doit ignorer le bluff et la poudre aux yeux. Sans compter qu'établir un barème de l'importance relative et surtout du pouvoir charmeur de nos différentes branches d'enseignement déclancherait une belle bagarre entre les spécialistes de chacune d'elles. Chaque branche disposera donc de la même surface et pourra exercer sa séduction sur le grand public avec des chances égales. Nous verrons dans un prochain article quels moyens pratiques permettront la réalisation de cette sorte de philosophie de l'exposition.

G. W.

VAUD

CANDIDATURE

La section d'Aigle a désigné M. Charles-Louis Meylan, instituteur à Lavey, comme candidat au C. C.

Rappelons aux sections que trois candidats au moins doivent être présentés.

Le Comité.

CORRESPONDANCE AU BULLETIN

Dès le 20 octobre, adresser toute correspondance au bulletinier, à Yverdon, rue du Midi 26. Ch. G.

Nous félicitons vivement notre correspondant vaudois Ch. Gonthier de sa nomination à Yverdon. Puisse-t-il trouver toute satisfaction dans son nouveau poste. Ce sont là nos vœux les plus sincères. Réd.

ADMISSIONS S. P. V. 1938

2e liste avril 1938 à ce jour.

Pasche Hubert, Leysin. — Moreillon F., Séchey. — Parisod Irma, Corcelles-Payerne. — Bourgoz Simone, Morges. — Rochat André, Premier. — Clavel Maurice, Oulens-Echallens. — Willemin A., Romainmôtier. — Barmaverain Roger, St-Barthélemy. — Porchet Andrée, Moudon. — Fontannaz-Meiller Marguerite, Les Plans-s.-Bex (réadmission). — Bataillard Lucienne, Romanel-s.-Morges. — Knuchel Charly, Romanel-s.-Morges. — Monney Madeleine, Savuit-s.-Lutry. — Chappuis Edy, Mathod. — Georges Dovat, Rossinière. — Burnier Lisette, Dommartin. — Pasche Simone, Leysin. — Currat Pierrette, Romont, Ecole protestante. — Guignard Jeanne, La Sarraz.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

A maintes occasions, des membres S. P. V. nous ont demandé à quoi peut servir l'assurance responsabilité civile que la S. P. V. a contractée avec la Société suisse d'assurance contre les accidents, à Winterthur.

Afin de renseigner nos collègues sur l'utilité de cette assurance, nous donnons ci-après un tableau des sinistres survenus dès janvier 1936, où notre Assurance a été chargée d'intervenir, sur la demande soit des collègues responsables, soit du Comité central.

En mars 1936, un collègue D., à L., signalait un accident survenu lors d'une excursion scolaire. Pendant une courte absence du maître, un élève se blesse au genou en voulant franchir une clôture de fils de fer barbelés. Un docteur, mandé d'urgence doit faire quelques points de suture. La responsabilité du maître était discutable, car l'accident, après enquête, aurait aussi bien pu se faire si le maître avait été présent. L'Assurance infantile a exercé son droit de recours, et notre assurance a réglé ce cas par le versement d'une indemnité.

En septembre 1936, le collègue N., à A., annonçait un accident survenu pendant une leçon de gymnastique, dans la forêt. Un élève se fracture le tibia en sautant. L'Assurance infantile a exercé son droit de recours tendant au paiement du montant total de ses prestations. Après enquête, elle a reconnu cependant que la respon-

sabilité du maître n'était pas engagée, et a abandonné ses prétentions. Mais notre assurance a versé, à titre bénévole, une indemnité aux parents de l'élève, car le père de celui-ci avait dû engager une personne pendant la maladie de son fils, lequel rendait déjà de grands services dans l'exploitation agricole.

Le même mois, un jeune collègue signalait un accident tout à fait fâcheux pour le maître. Dans un moment d'extrême impatience, ce maître ne put s'empêcher de gifler un élève trop distrait et étourdi. Dans son mouvement par trop brusque et irréfléchi, notre collègue cassa, avec sa bague, deux dents à l'élève, d'où intervention du dentiste. L'assurance, naturellement, a dû reconnaître l'entière responsabilité du maître, et a payé la note d'honoraires du dentiste ainsi que quelques autres frais.

En décembre 1936, un cas à peu près semblable s'est présenté. Un jeune instituteur, après un match de football avec les garçons d'un village voisin, a dû gifler un grand élève malhonnête et agressif. Ce malheureux geste nécessita quatre consultations auprès d'un spécialiste. Là encore, l'assurance a reconnu l'entière responsabilité du maître et régla cette affaire ennuyeuse par le paiement de la note du docteur.

En décembre 1937, le collègue G., à O., annonçait un accident survenu à la gymnastique, pendant le jeu « Balle à la corbeille ». Un élève frappa son camarade sous le cou, avec la tête. L'assurance, dans ce cas, ne voulut pas intervenir, la responsabilité du maître n'étant nullement engagée, du fait que le jeu susmentionné est inscrit dans le manuel de gymnastique.

Le même mois, un autre accident survenait également pendant la gymnastique. Le collègue C., à N., remplaçait la leçon de gymnastique par la luge. Malheureusement, un élève, qui se lugeait en « tandem », se lance contre une barrière et se blesse. Il doit être conduit à l'infirmerie pour quelques points de suture. Ici, la responsabilité du maître était discutable. L'accident est bien survenu pendant les heures d'école, mais le maître avait tacitement autorisé ses élèves à se luger en « tandem », façon toujours dangereuse pour celui qui conduit. Ces dernières circonstances engagent la responsabilité de l'instituteur, et l'assurance a réglé ce cas par le paiement des frais médicaux et d'infirmerie.

En février 1938, le collègue S., à G., signalait un accident arrivé pendant une sortie en skis (excursion qui remplaçait la leçon de gymnastique). Un élève se blesse au cours d'une descente. Là, la responsabilité du maître ne paraît pas engagée, et l'assurance infantile n'exercera pas son droit de recours.

En mars 1936, le collègue A., à E., signalait encore un accident survenu pendant la gymnastique. Un élève se blesse dans une sortie au reck. L'Assurance infantile s'est déclarée d'accord de supporter les frais entraînés par cet accident. Mais la responsabilité du maître

aurait pu être recherchée, car ce dernier avait négligé de mettre un tapis sous le reck. Ce cas est donc resté sans suite pour notre assurance.

A la même date, le collègue G., à E., annonçait un accident assez grave survenu pendant un match de football, après les heures de classe. Un élève entre en collision avec le maître qui prend part également au jeu. Le choc est brutal et provoque une fracture du bras chez l'élève. La responsabilité du collègue est-elle engagée ? Oui, car le football ne figure pas dans le programme du manuel fédéral de gymnastique pour garçons, la commission fédérale qui l'a élaboré ayant estimé que le caractère du football le classait de préférence dans les jeux sportifs à réserver à la période post-scolaire. L'assurance a réglé ce cas en payant les frais médicaux non reconnus par l'Assurance infantile, et en versant une indemnité à la famille, car l'enfant était placé et gagnait 30 francs par mois.

Ces sinistres éclaireront nos collègues sur la nature de notre contrat passé avec la Winterthur. Ils nous montrent en outre jusqu'où notre responsabilité peut être recherchée. Membres de la S. P. V., s'il vous survient des accidents scolaires où votre responsabilité peut être engagée, n'hésitez pas à nous les signaler, soit au C. C., soit directement à la Société La Winterthur. C. GTY.

CEUX QUI QUITTENT

Le 25 septembre, notre collègue H. Devenoge, instituteur à Giez, tenait sa dernière classe, après trente-cinq ans de féconde activité, dont trois à Possens. Dans une salle d'école gentiment décorée, les élèves remirent à leur maître aimé une channe dédicacée et une lettre de bons vœux pour une heureuse retraite. M. l'inspecteur Cornaz, la Commission scolaire, une délégation de la Municipalité avaient tenu à prouver à M. Devenoge leurs sentiments de reconnaissance et d'estime. Les autorités offrirent au démissionnaire un plateau et six gobelets en étain et relevèrent ses grandes qualités morales, son dévouement pour le village de Giez, son souci constant de faire de ses élèves de bons et d'utiles citoyens.

Profondément touché, ému, M. Devenoge remercia ses élèves, les autorités et M. Cornaz.

Qu'il nous soit permis de joindre aussi nos vœux de longue et heureuse retraite ; notre collègue fut un membre fidèle et dévoué de la S. P. V. ; comme délégué à la Romande ou dans la section de Grandson, il sut se faire apprécier par ses conseils toujours judicieux sa modération dans les débats. Ch. G.

LES MAITRESSES MÉNAGÈRES A VEVEY

Le 28 septembre dernier, la ville de Vevey, radieuse de soleil, recevait les membres de la Société vaudoise des Maîtresses ménagères, réunies en Assemblée annuelle.

La séance s'ouvre dans une salle de l'ancien Casino. Procès-verbal de la dernière assemblée, rapport annuel, vérification des comptes, propositions individuelles, sont suivis du renouvellement du comité. A Mlle E. Mottaz, présidente démissionnaire, succède Mme Mellet-Briod, professeur à l'Ecole normale. Mlle H. Renaud, Lausanne, est élue secrétaire. Mlle I. Meyer, Savigny, garde ses fonctions de caissière.

Au cours d'une conférence captivante, Mlle Comte, avocate, expose la première partie du Droit Civil qui fera l'objet d'un enseignement nouveau dans nos classes ménagères.

Puis, répondant à une aimable invitation de M. Hürlimann, directeur des Ecoles primaires de Vevey, les maîtresses ménagères assistent à une leçon-type de gymnastique donnée aux jeunes filles des classes ménagères. Des mouvements parfaitement rythmés, des costumes fort seyants font l'admiration des spectatrices.

Un dîner savoureux attend l'assemblée à laquelle se sont joints quelques invités dont Mme Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale de l'Enseignement ménager et M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales. Alors que la sirène, en guise d'exercice, lance son sinistre avertissement, M. le conseiller d'Etat Perret prononce un discours à la fois grave et encourageant. Puis, dans une allocution pleine de charme, M. Deneréaz, syndic et président de la Commission scolaire de Vevey, souhaite la bienvenue à ses hôtes.

A 15 heures, la Pouponnière Nestlé nous ouvre ses portes. Ses lignes sobres, ses installations répondant aux dernières exigences de l'hygiène et de la science, ses petits pensionnaires resplendissants de santé, éveillent tour à tour l'intérêt et la sympathie.

Un thé copieux, servi dans les locaux de l'Ecole Ménagère, termine cette journée en tout point réussie. L'abondance des pâtisseries préparées avec goût, la tenue impeccable des élèves en font une réception charmante.

Cependant, dans la chaude ambiance, la séparation approche. L'esprit et le cœur enrichis, les maîtresses ménagères quittent à regret la ville accueillante et l'assemblée se disloque par petits groupes que les trains emportent dans toutes les directions.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS
CONVOCATION

La commission chargée d'étudier la question, discutée au Congrès de Genève, en 1940 : « Préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques », se réunira chaque lundi, dès lundi 17 octobre, à 16 h. ¾, au Café Lyrique.

Tous les collègues qui s'intéressent à la question sont cordialement invités.

A. LAGIER.

NEUCHATEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous rappelons que l'assemblée générale annuelle de la S.P.N. aura lieu, à Neuchâtel, salle du Grand Conseil, samedi prochain, 22 octobre, à 14 heures 30.

L'ordre du jour a paru dans le *Bulletin* du 15 octobre. J.-Ed. M.

JUBILÉ

Mlle *Sophie Jacot*, institutrice à La Chaux-de-Fonds, vient de terminer sa quarantième année d'enseignement. Elle a reçu à cette occasion le souvenir traditionnel de l'Etat.

Nous félicitons cordialement notre chère collègue. J.-Ed. M.

DIVERS

REMARQUE GRAMMATICALE

« Nous n'y *faillirons* pas » avons nous écrit dans le dernier *Bulletin* (N° 35, p. 553). On nous a fait remarquer que le futur du verbe faillir est *je faudrai, nous faudrons*. C'est bien ainsi que l'indiquent Brachet et Dussouchet, Sensine et quelques autres grammairiens. Larive et Fleury, Chassang et Ayer donnent les deux formes. Voici ce qu'en dit la Grammaire de l'Académie française : « Les trois personnes du singulier, à l'indicatif, au futur et au conditionnel : *je faux, tu faux, il faut, — je faudrai, tu faudras, il faudra, — je faudrais, tu faudrais, il faudrait*, ont vieilli. Les formes : *je faillirai, je faillirais*, employées et discutées dès l'époque classique, mais non pas toujours condamnées, ne sont pas recommandables, mais ne sauraient être qualifiées de barbares. » Martinon *(Comment on parle en français)*, à qui nous nous référons volontiers, est plus catégorique : « Le verbe *faillir*, double de *falloir*, ne s'emploie qu'au futur et au conditionnel, et aux temps composés. De plus, le futur n'est plus *faudrai* : à part quelques puristes obstinés, il y a beau temps que les meilleurs écrivains disent, comme tout le monde, *je n'y faillirai point*. Quant au présent, ce n'est pas un proverbe comme *au bout de l'aune faut le drap* qui peut suffire à le maintenir ; il est remplacé par *manque*. » *Réd.*

GLANURE

Méfiez-vous, ne croyez pas tout ce que des gens ont intérêt à vous faire croire ! Méfiez-vous de tous ces marchands de nouvelles qui, de quelque côté qu'ils viennent, sous quelque drapeau que ce soit, nourrissent l'envie, encouragent la haine, dénigrent leurs adversaires, promettent des panacées et prétendent à être les seuls à posséder **la vérité.**

P. T. Lux *(Un Suisse ne reconnaît plus son pays)*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

GÉOLOGIE DU JURA (Cluse de Moutier)

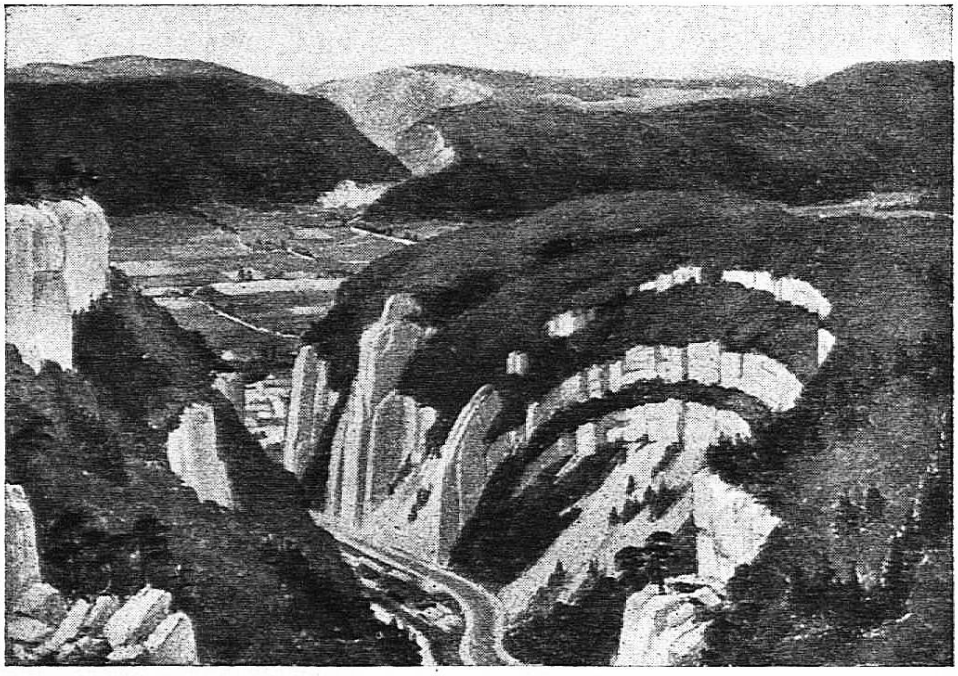

Série : Paysages types.
Peintre : Carl Bieri, Berne, Bourgeois de Schangnau, né en 1894.

I. Orientation géographique.

1. *Coup d'œil sur le bassin de la Birse* (voir carte Fig. 1, p. 578).

Le tableau nous transporte en plein Jura plissé bernois, dont la formation, la succession de chaînes et de vallées longitudinales apparaît nettement quand on suit le cours de la Birse :

Source de la rivière au pied de la cluse incomplète de Pierre-Pertuis (chaîne de Montoz) — vallée longitudinale de Tavannes à Court — Passage de la chaîne de Graitery par la cluse de Court — Vallée longitudinale de Moutier — Passage des trois chaînes très rapprochées, par trois cluses :

la Basse-Montagne par la cluse de Moutier (sujet central du tableau) ;

la chaîne du Raimeux par la cluse de Roches ;

la chaîne de Vellerat par la cluse de Choindez.

Entrée dans le bassin de Delémont. Passage des trois chaînes nord du Jura plissé, celles des Rangiers, de Movelier et du Buchberg par une série de parcours longitudinaux, transversaux ou diagonaux. Entrée dans le bassin de Laufen et passage de la Blauenkette, chaîne

qui domine le Jura tabulaire, à partir de laquelle la rivière suit, jusqu'à son embouchure dans le Rhin, la dénivellation, au nord-ouest de la plaine du Haut-Rhin.

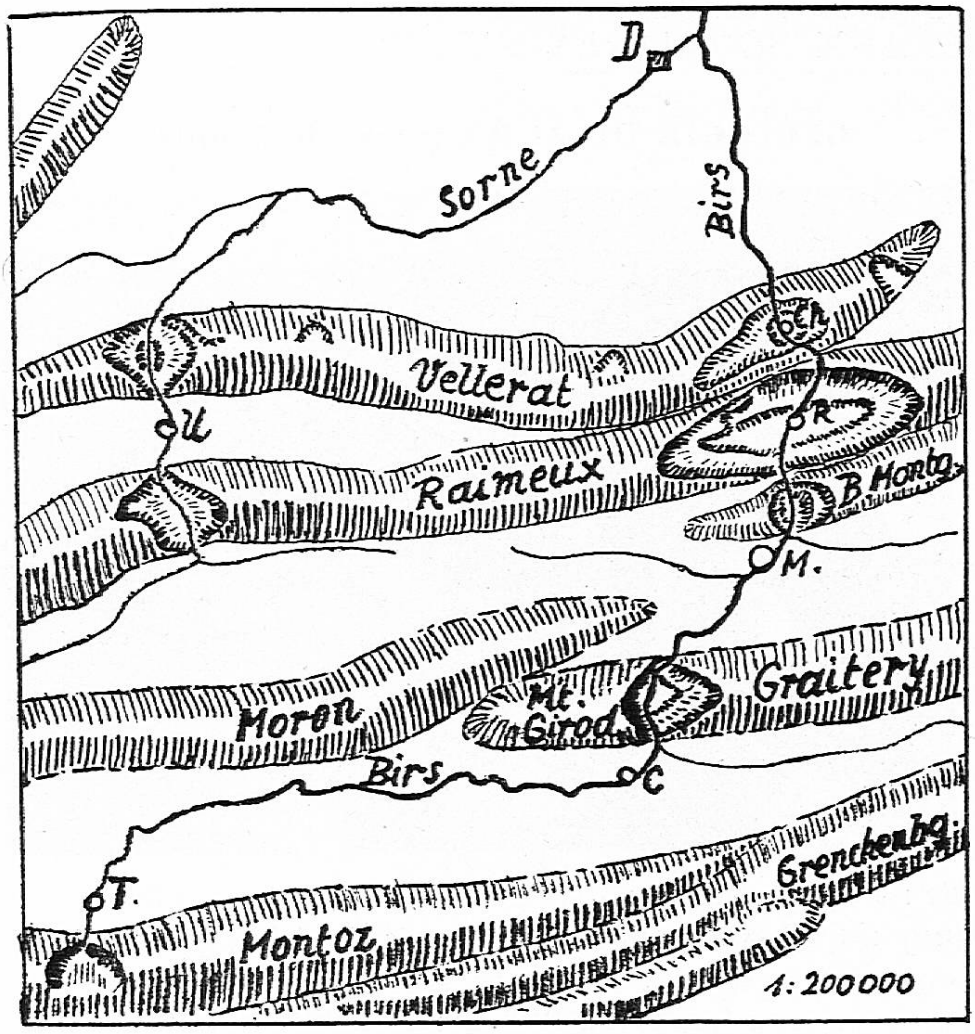

FIG. 1. — Contrée de la Birse.
T = Tavannes. C = Court. M = Moutier. Ch = Choindez. U = Undervelier. D = Delémont.

2. *Coup d'œil sur le paysage représenté* (à gauche : l'ouest ; à droite : l'est).

La chaîne coupée au premier plan par la Birse fait partie de la Basse-Montagne ; c'est une ramification sud de la chaîne du Raimeux qui, à l'est de la cluse, s'allonge sur environ 2 kilomètres et demi et se termine en un éperon dans la vallée à l'ouest, à un kilomètre et demi de la cluse. Sa longueur totale est donc d'environ 4 kilomètres. Sa hauteur à sa bifurcation, est de 1200 m. Le bord est de la cluse, dont le seuil est à 520 m., atteint 958,5 m., le bord ouest 863,3 m., ce qui donne aux parois rocheuses de la cluse une hauteur de 440 m., respectivement 320 m. au-dessus de la Birse. La cluse elle-même est vue d'un point situé à 200 m. au-dessus du seuil de la vallée, côté est, près du débouché de la rivière vers le nord. Le peintre regardait

vers le sud, c'est-à-dire face à la Birse. Au premier plan, on aperçoit la moitié ouest de la cluse, dont la sortie est enfermée entre les « Roches pleureuses ». Puis c'est le vallon de Moutier. Du village même, seules quelques maisons sont visibles ; la plus grande partie s'étend sur la droite masquée par l'épaulement de la cluse. A l'est, le vallon se continue sur 8 km. par le « Grandval », tandis qu'à l'ouest, il se resserre et s'éteint. Le bord sud de la vallée longitudinale forme sur la droite, c'est-à-dire à l'ouest, la chaîne du Moron et sur la gauche, à l'est, le Graitery. Ce dernier est traversé par la Birse à la cluse de Court dont on aperçoit, au loin, les parois. Tout-à-fait à l'arrière-plan, apparaît encore la chaîne sud du Jura bernois, la chaîne du Chasseral-Weissenstein, dans la région de Granges.

II. Géologie.

Dans la géologie des montagnes, on envisage deux phases principales. La première, dépôt principalement secondaire des couches, concerne la stratigraphie. La seconde, plissement survenu plus tard, au tertiaire, relève de la tectonique.

Stratigraphie du Jura.

Groupes	*Systèmes*	*Séries*	*Caractères pétrographiques*
Cénozoïque	Quaternaire	Alluvien	Dépôts récents (éboulis, humus, etc.)
		Diluvien	Dépôts des temps glaciaires (moraines)
	Tertiaire	Pliocène	Presque pas de dépôts. Phase principale des plissements du Jura et des Alpes.
		Miocène Oligocène	Molasse. Grès, marne, calcaire.
		Eocène	Terre bolaire (oxyde de fer).
Mésozoïque	Craie		manque dans ce domaine.
	Jura	Malm Dogger Lias	= Jura blanc = Jura brun = Jura noir } Calcaire et marne.
	Trias	Keuper Muschelkalk (Grès bigarré)	Marne colorée. Calcaire. Se trouve dans le Jura plissé.

Remarque : Les couches profondes, c'est-à-dire celles du Paléozoïque et de l'Azoïque, n'apparaissent nulle part dans le Jura plissé.

1. *Stratigraphie.*

La cluse de Moutier ne comprend qu'une partie des terrains jurassiques, soit le Jura blanc ou Malm.

La stratification du Malm est représentée par le profil suivant :

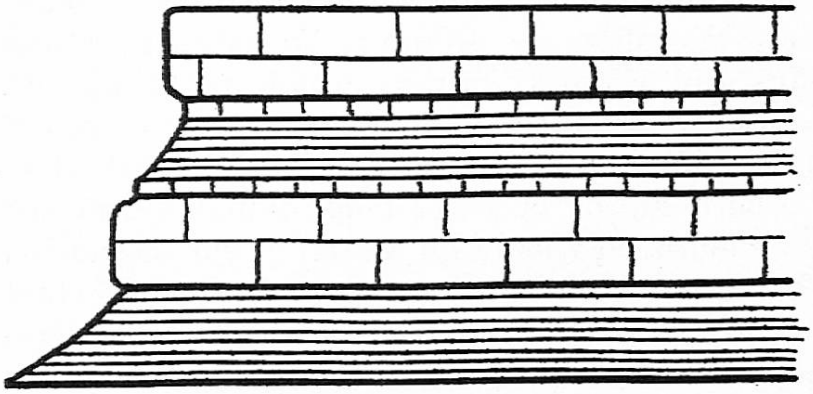

FIG. 2. — Stratification du Malm.

Remarque : Le profil du Malm n'est valable que pour le Jura nord, dans lequel peut être comprise la Basse-Montagne. Dans le Jura sud, et à partir du Moron-Graitery, les calcaires du Rauracien sont remplacés par une pierre marnéo-calcaire, abondante surtout dans le Jura de l'Argovie et désignée pour cette raison sous le nom d'Argovien. C'est elle que l'industrie du ciment utilise.

La raison de cette différence de facies est la suivante : la mer jurassique au nord était alors peu profonde et contenait de nombreux bancs de corail mais au sud, elle était un bassin profond, à dépôt de vase abondant (facies pélagique).

2. *Mouvements orogéniques* (tectonique).

La Basse-Montagne. Les plis et les couches sont magnifiquement coupés par la cluse de Moutier. Suivons, à l'aide du profil et du tableau, le développement de ce plissement. Les bandes rocheuses claires du Kiméridgien et du Rauracien nous serviront de guides. Elles nous indiquent tout d'abord que le plissement du Malm dur et compact ne s'est pas effectué de façon régulière et aisée, mais avec des à-coups assez brusques.

C'est ainsi que le flanc sud du pli s'élève perpendiculairement au-dessus du vallon de Moutier (où se produit une petite complication dont il sera question plus loin) et se dirige par une pente assez abrupte vers la crête de l'anticlinal, elle-même très anguleuse à partir de laquelle le flanc nord tombe presque verticalement sur l'étroite combe qui le sépare de l'anticlinal du Raimeux.

Entre les deux couches rocheuses principales, on trouve le séquanien en grande partie marneux, et par suite boisé, tandis que le cœur du pli est formé d'oxfordien tendre, accumulé dans les éboulis.

(A suivre.) D'après A. STEINER, Berne. Trad. R. J. et E. D.

UNE ENQUÊTE SUR LA JEUNESSE SUISSE :
les examens pédagogiques de recrues.

Au temps déjà lointain où, pour me servir de l'expression consacrée, nous avons dû « passer à la toise », les futurs soldats étaient soumis à trois examens.

D'abord la visite sanitaire qui était beaucoup moins sérieuse et approfondie qu'aujourd'hui. L'examen de gymnastique comportait trois épreuves : le saut, le lever de poids et la course.

Enfin, les jeunes gens étaient soumis à un examen pédagogique ; ils devaient répondre à des questions de calcul, d'histoire, de géographie, d'instruction civique, résoudre des problèmes d'arithmétique, et rédiger un texte sur un sujet donné.

Chaque recrue recevait des notes de gymnastique et quatre notes pour les examens pédagogiques.

Ces notes étaient enregistrées et servaient, chaque année, à un classement des cantons suisses, d'après les résultats. En général, les cantons de Genève, Bâle-Ville et Appenzell (Rh.-Extérieures) figuraient en tête de ce classement.

En vue de ces examens fédéraux de recrues, certains cantons organisaient des cours préparatoires pendant l'hiver précédant le recrutement des jeunes gens. On a reproché aux examens de recrues tels qu'ils existaient autrefois, d'être un contrôle de connaissances livresques, acquises à l'école, de donner des résultats artificiels et le classement des cantons d'après ces résultats a provoqué force critiques.

A la suite d'une campagne qui fit couler beaucoup d'encre, et d'un fort courant d'opinion, les examens pédagogiques de recrues furent supprimés (en 1914).

Pendant toutes les années d'après-guerre, le Département militaire fédéral ne se préoccupa donc, au moment du recrutement militaire, que des aptitudes physiques des jeunes Suisses. Ainsi, on semblait admettre, dans les sphères militaires, que le développement intellectuel et la culture générale n'avaient rien à faire avec la formation d'un bon soldat.

* * *

Mais, en 1936, sur la proposition du Service de l'infanterie, le Département militaire fédéral organise, pendant l'école de recrues et à titre d'essai, des examens pédagogiques dans quelques casernes suisses. Cet essai est poursuivi sur une plus large base, en 1937 et en 1938, avec une formule entièrement nouvelle qui donne un très grand intérêt à ces épreuves. Il faut se féliciter des modifications hardies apportées au régime des examens de recrues, par M. le professeur Burki, expert en chef. L'examen, tel qu'il est organisé mainte-

nant, correspond aux procédés actuels et aux conceptions nouvelles de l'enseignement.

En 1938, les examens comportent la rédaction d'une courte lettre, d'une composition et un examen verbal des connaissances du pays. Ce dernier examen, qui est préparé très soigneusement par les experts, doit fournir aux examinateurs des renseignements précis sur le degré de préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques.

Au cours d'entretiens pour lesquels sont réunies quelques recrues, les examinateurs présentent des centres d'intérêt qui permettent de toucher à tous les domaines : géographie, histoire, économie et instruction civique. Les problèmes du moment, les événements saillants de notre vie nationale, nos préoccupations d'ordre économique, fournissent un grand nombre de sujets d'entretien.

Les experts qui ont examiné les recrues dans les différentes casernes de notre pays ont été vivement intéressés par les expériences qu'il leur a été possible de faire.

Ils estiment donc que les examens pédagogiques des recrues peuvent rendre les plus grands services, s'ils continuent à être considérés comme une enquête générale. Celle-ci fournira à l'Etat les données nécessaires pour perfectionner — et créer au besoin — les organismes indispensables au développement de l'instruction générale et de l'éducation civique de notre jeunesse.

Depuis un certain temps, les esprits sont préoccupés par la défense nationale, tant culturelle et morale que politique et militaire. Les éducateurs s'alarment de l'insuffisance de l'éducation civique et de l'état d'abandon dans lequel se trouve notre jeunesse à cet égard. Ce sont les jeunes gens de 15 à 20 ans qu'il faut intéresser à la vie politique, sociale et économique de notre pays ; ce sont eux qui, à leur majorité, seront des citoyens et des soldats ; quel usage feront-ils de leurs droits, s'ils ne savent pas s'imposer des devoirs et s'ils n'ont pas conscience de leur dignité ?

Nous sommes persuadés qu'une heureuse influence exercée sur la jeunesse peut ranimer le sentiment national et sauvegarder nos traditions démocratiques. Nos institutions politiques exigent de chaque citoyen un sens des responsabilités sans lequel toute réforme, tout programme seraient illusoires.

C. DUCHEMIN. AD. LAGIER.

LA « VISION » DANS LA LECTURE

C'est répéter une banalité de dire qu'une étude consciencieuse de bons textes est un moyen efficace d'apprendre à rédiger, à composer. Si le principe est admis, s'il a acquis caractère officiel, il manque dans la pratique l'*intensité*. En fait, on étudie trop de textes et l'on n'en étudie pas assez à fond pour qu'il reste non un aperçu

quelconque de connaissances vagues, mais des impressions fortes qui deviendront directrices. L'étude de textes, l'étude régulièrement poursuivie, avec tenacité du premier au dernier jour de la scolarité, c'est une des conditions premières, je serais tenté de dire la condition première de l'apprentissage de la composition française. La valeur de cette étude n'est pas dans le nombre de textes retenus, elle est : 1° dans l'intensité de l'attention prêtée aux observations, 2° dans l'organisation méthodique de ces observations, 3° dans l'enthousiasme communicatif du maître, 4° dans le désir né de continuer personnellement ces observations et l'aptitude acquise à les continuer utilement.

. . . . . .

Sous l'effort de l'imagination sollicitée par le maître, les élèves se transportent dans le cadre du sujet, voient, entendent, respirent, s'émeuvent... C'est ce que nous avons déjà appelé la *vision*.

. . . . . .

A propos de ce petit texte de Daudet « Les oranges » :

Par les soirées brumeuses, elles longent tristement les trottoirs, entassées dans leurs petites charrettes ambulantes à la lueur sourde d'une lanterne en papier rouge, Poriniot insiste sur ce qu'il a appelé « la vision ».

Nous insistons parce que nous savons d'expérience que l'effort demandé est souvent pénible et parce que si nos écoliers ne sont pas rendus aptes à « cinématographier » par l'effort de leur imagination les choses et les êtres observés, les choses et les êtres dont parlent les écrivains, ils ne seront jamais capables de « composer », de « rédiger » ; ils pourront bavarder comme des perroquets mais extérioriser des choses personnelles, non.

Nous agissons donc sur nos auditeurs pour qu'ils voient, pour que devant eux circule dans une atmosphère brumeuse, le soir, au bord d'un trottoir, une petite charrette avec sa lanterne rouge et ses oranges entassées.

C'est ici que le maître se révèle... artiste.

L'étude fouillée de textes littéraires ainsi comprise devient une « étude globale », celle qui s'accorde le mieux avec les aptitudes des écoliers primaires. Nous la préférons à l'étude avec un plan en accolades.

Ces « études fouillées » sont complétées, intensifiées par des lectures où par sa diction claire, son sens du rythme, son émotion littéraire intime, le maître sait tenir les attentions de son auditoire et lui imposer l'intuition du beau.

. . . . . .

L. Des Aloux.

Vers l'Ecole active, extr.

RÉCITATION

LA GRAND'ROUTE

Vers l'horizon pâle amincie
la grand'route dans le violet
et le beige des foins qui plient
s'en va, étirant son long trait.

Elle part, toute droite et sûre,
des pommiers courts à ses côtés,
elle dessine sa nervure
sous le déploiement des prés....

(Extrait de « Paysages ».) Vio MARTIN.

LES LIVRES

25 jeux de lecture, par Mme M. Passello, inspectrice, à Genève.

Ces jeux sont conçus pour des élèves qui ont déjà appris à lire. Ils proposent à ces enfants des exercices de jugement, d'association d'idées qui stimulent leur attention. La variété des exercices éloignera la lassitude des enfants, et sur chaque « thème » la maîtresse pourra composer elle-même d'autres exercices spécialement appropriés à ses élèves. La brochure de Mme Passello apporte une aide pratique et suggère en même temps de nouvelles idées. Ce sera pour les institutrices une occasion d'enrichir leur matériel d'enseignement. Alb. R.

Sous le vieux tilleul, Histoires de chez nous, par A. Roulier ; Victor Attinger, éditeur.

A. Roulier connaît les gens du pays vaudois. Il les a suivis de l'étable à la salle à boire, de la grange au local de la chorale. Les propos des commères n'ont pas été perdus pour lui, non plus que les réflexions pertinentes de sages municipaux. Il a sur son chemin glané toutes sortes de notations qui, liées d'un brin de malice, sont devenues de rapides nouvelles où vit tout le petit univers qu'est un village de chez nous. M. Roulier n'oublie pas sa « vie antérieure », de sorte que le régent et l'inspecteur tiennent dans ces scènes les grands premiers rôles, à côté de monsieur le ministre et de monsieur le syndic. Dans le « Voyage de Gulliver au pays des Vohdouas », l'auteur se livre à une plaisante satire, — oh! pas méchante — et la morale du livre pourrait bien être : « Il n'y en a point comme nous ».

Ces alertes histoires se trouveront certainement cet hiver sur les rayons des bibliothèques communales et des salles de lecture.

Alb. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

J. FRÜH

GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE

publiée avec l'aide de la Confédération suisse
par la Fédération des Sociétés suisses de Géographie

TRADUCTION FRANÇAISE DE CHARLES BURKY

professeur à l'Université de Genève

en 10 livraisons in-8° de 160 pages brochées ou en 3 volumes in-8° brochés, avec plusieurs centaines d'illustrations et des hors-texte en couleurs formant un total de 1600 pages environ, imprimées sur papier surglacé de luxe.

Prix de souscription :

en 10 livraisons in-8° de 160 pages brochées . . . . . Fr. 65.—
en 3 vol. in-8° brochés . . . . . » 65.—
en 3 vol. in-8° reliés . . . . . » 80.—

payable par 6 fr. 50 à la remise de chaque livraison,

ou par 21 fr. pour le volume I broché ; ou par 22 fr. pour les volumes brochés II et III ;
ou par 26 fr. pour le volume I relié ; ou par 27 fr. pour les volumes II et III reliés.

Emboitage pour chaque volume . . . . . Fr. 3.—

Il paraîtra 3 ou 4 livraisons par année, de telle manière que l'ouvrage sera complet en 1940. Les 3 premières livraisons formant le tome I sont parues.

Le professeur Jacob Früh, auteur de la « Geographie der Schweiz » est mort il y a quelques mois. La traduction française de l'œuvre capitale de cet éminent géographe se poursuit régulièrement par les soins du professeur Ch. Burky. La troisième livraison, la dernière du Tome I, a paru récemment. Elle contient la fin du chapitre III relatif à l'hydrographie (lacs et corrections de cours d'eau). Le chapitre IV traite de la flore et de la faune (Couverture végétale. Couverture et économie forestières. Chasse, pêche et protection de la nature). Ce chapitre où les paysages géobotaniques sont décrits de façon souvent très colorée, constitue un trésor de renseignements pour quiconque prépare une excursion ou un séjour à la montagne. A la fin de la livraison se trouvent la Table des matières et celle des planches hors-texte et des illustrations.

Quand on reprend les quelque 450 pages formant ce Tome premier, consacré à la nature du pays, autrement dit à sa Géographie physique, on est frappé par l'extraordinaire richesse de la documentation qu'elles renferment. Il n'est pas de sujet qui n'y soit traité, avec références aux sources les plus sûres. Aussi la *Géographie de la Suisse* constitue-t-elle un admirable instrument de travail, un guide infiniment précieux pour tous ceux qui s'intéressent à notre pays. A l'heure où l'on parle beaucoup de défense nationale sur le plan spirituel, la publication de cet ouvrage scientifique est aussi, au premier chef, une entreprise vraiment patriotique qui mérite d'être encouragée.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse
Berne

COLLÈGE PIERRE VIRET

LAUSANNE – 3 Chemin des Cèdres

Baccalauréats -- Maturités
Raccordement aux gymnases

Trente élèves — Dix professeurs — Petites classes mobiles.
Dir.: P. Cardinaux. — Tél. 33 599 ou 22 599

Prêts **sans caution**, rapides, **discrets**, aux membres du corps enseignant. Rembours.: 12 à 24 mois. Références 1er ordre. Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S. A.**, Paix 4, Lausanne.

COLLÈGUES ! Notez l'adresse d'une **PENSION** de toute confiance pour votre fils aux études. Intérieur très confortable. Proximité des écoles. Quartier sain et tranquille. Surveillance. Entr'aide aux devoirs. Piano. Vie de famille. Prix modérés. Références.
Ecrire sous chiffre **T P 28838 L**, à **Publicitas, Lausanne.**

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 22 octobre 1938 LXXIVe ANNÉE — No 37

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

L'ECOLE LEMANIA
LAUSANNE
PRÉVOIT tous les cas
PRÉPARE à tous les examens

on ne dit plus ...je désire un crayon on dit: je veux un
Caran d'Ache
LES CRAYONS SUISSES DE QUALITÉ

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE GENÈVE
INSTITUÉE PAR LA CONSTITUTION DE 1847 MOLARD, 2
★
Prêts et crédits hypothécaires
Certificats de dépôt
Livrets d'épargne

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication de Fourrures
Chamoisage de peaux
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15